

**APPEL DE CANDIDATURE**

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé △ Libre **Date limite de dépôt : 21/08/2023**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
<b>14 CALVADOS - 02 31 47 23 60</b>							
PERTHEVILLE-NERS	"Les Basses Folies - Le Manoir"	23	21	07	○	□	△
Labours pour 17ha environ et Herbages pour 6ha environ.							
AVENAY	"Les Douets"	1	46	92	○	□	△
Herbage.							
VIRE NORMANDIE SECTION VIRE	Le grand champ	5	61	40	○	□	△
Parcelles en nature d'herbage, labour, friche							
VIRE NORMANDIE SECTION SAINT GERMAIN-DE-TALLEVENDE	le promenoir	1	08	30	○	□	△
Herbage							
VIRE NORMANDIE SECTION TRUTTEMER-LE-GRAND	La marionniere	1	41	11	○	□	△
Labour							
SOULEUVRE EN BOCAGE SECTION LA GRAVERIE	La lande	10	07	39	○	□	△
herbage							
VAUX-SUR-AURE	Les Prestias	03	84	77	○	□	△
Parcelle en nature d'herbage							
TREVIERES	L'Herbage de Bernesq	04	78	20	○	□	△
Parcelle en nature d'herbage							
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>							
FORMIGNY-LA-BATAILLE EXTENSION SURRAIN	Des Buissonnets - Le Vignet	30	12	10	◐	□	△
Propriété de 30 ha 12 a 10 ca comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation pour 64 a 36 ca - 9 ha 86 en nature de labour, le reste en herbe.							
<b>50 MANCHE - 02 31 47 23 64</b>							
SOURDEVAL	La Fiefte à l'Ane	5	69	00	○	□	△
SAINT HILAIRE DU HARCOUET [SAINT MARTIN DE LANDELLES]	Les Bates, Les Champs, La Basse Froidière et La Droulinière	13	80	89	○	□	△
<b>61 ORNE - 02 31 47 23 67</b>							
OMMOY	Les Mares	4	76	99	○	□	△
FAVEROLLES EXTENSION RANES	Bellaunay - L'Aumoiterie	6	32	20	◐	□	▲
dont 2 ha 11 a 90 libres avec la maison et 4 ha 20 a 30 ca loués. Présence d'une maison d'habitation à rénover, libre, avec divers bâtiments agricoles en mauvais état.							
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>							
BERD'HUIS	La Croix ; La Grande Croix.	37	94	70	◐	□	△
<b>27 EURE - 02 35 59 66 97</b>							
RADEPONT - EXTENSION : RENNEVILLE	Le Mantelet, Le Clos à l'Echo	16	65	30	○	□	▲
Biens occupés à rétrocéder en placement							
SAINT AGNAN DE CERNIERES	Le Val de Bray, de la Charentonne	2	20	10	◐	□	△
Parcelles de prairie avec un corps de ferme comprenant une maison d'habitation et divers bâtiments							
NASSANDRES SUR RISLE	Le Bohain-Carsix, Hameau d'Aucourt	1	38	40	○	□	△
Parcelles en nature de prairie							
NEAUFLES-AUVERGNY	Dessous l'Eglise	0	80	00	○	□	△
Parcelle d'herbage							
HECOURT - EXTENSION BREUILPONT	les Gas - La Vente des Gars	5	84	40	○	□	△
Parcelles de labour							